



*Livret à destination des nouveaux habitants
de la Commune de Malmédy*

Bienvenue

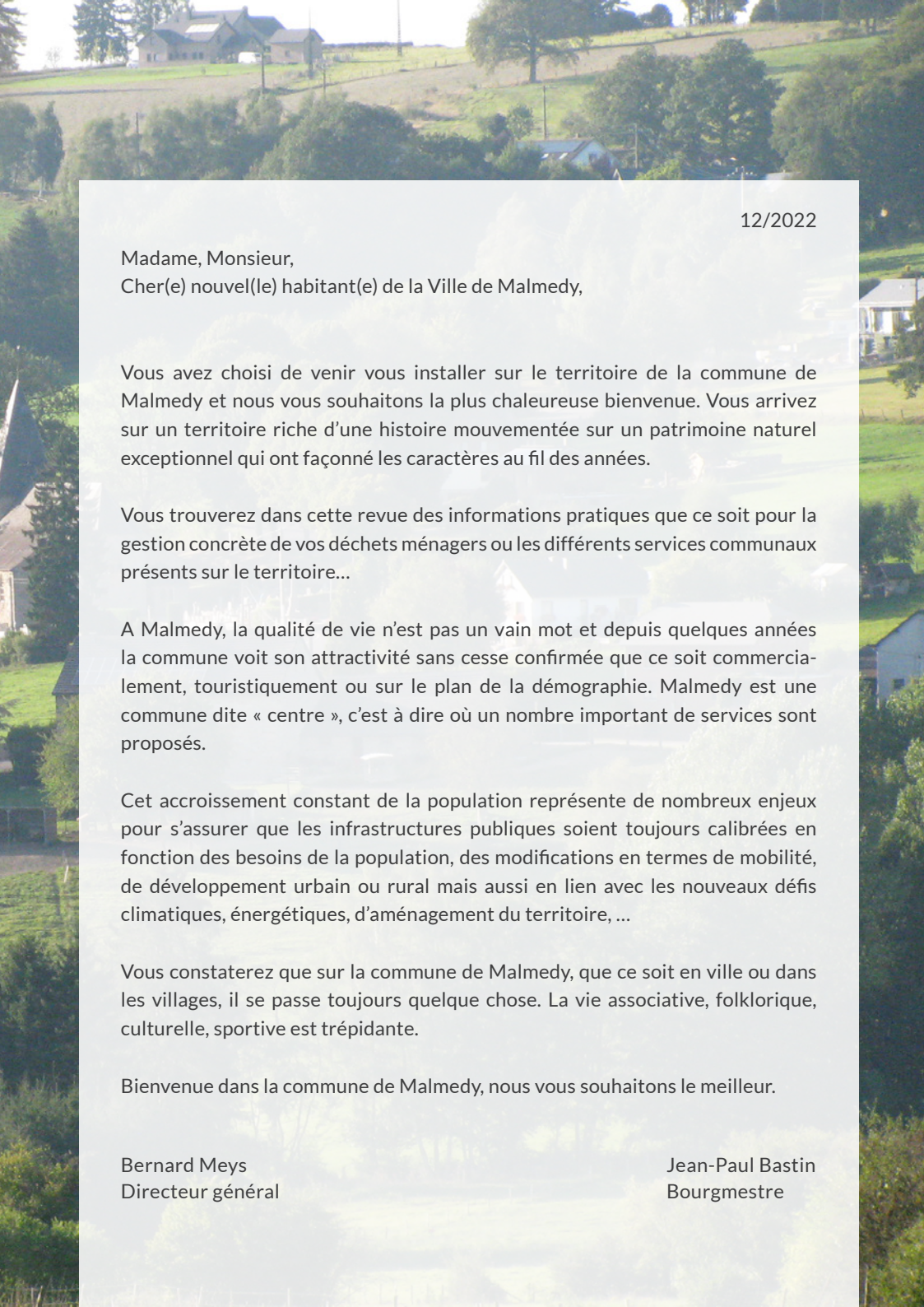


MALMEDY





La Ville de Malmedy est le fruit de la fusion des communes de Bévercé au nord, Malmedy au centre et Bellevaux-Ligneuville au sud. La commune a le titre de Ville.



12/2022

Madame, Monsieur,
Cher(e) nouvel(le) habitant(e) de la Ville de Malmedy,

Vous avez choisi de venir vous installer sur le territoire de la commune de Malmedy et nous vous souhaitons la plus chaleureuse bienvenue. Vous arrivez sur un territoire riche d'une histoire mouvementée sur un patrimoine naturel exceptionnel qui ont façonné les caractères au fil des années.

Vous trouverez dans cette revue des informations pratiques que ce soit pour la gestion concrète de vos déchets ménagers ou les différents services communaux présents sur le territoire...

A Malmedy, la qualité de vie n'est pas un vain mot et depuis quelques années la commune voit son attractivité sans cesse confirmée que ce soit commercialement, touristiquement ou sur le plan de la démographie. Malmedy est une commune dite « centre », c'est à dire où un nombre important de services sont proposés.

Cet accroissement constant de la population représente de nombreux enjeux pour s'assurer que les infrastructures publiques soient toujours calibrées en fonction des besoins de la population, des modifications en termes de mobilité, de développement urbain ou rural mais aussi en lien avec les nouveaux défis climatiques, énergétiques, d'aménagement du territoire, ...

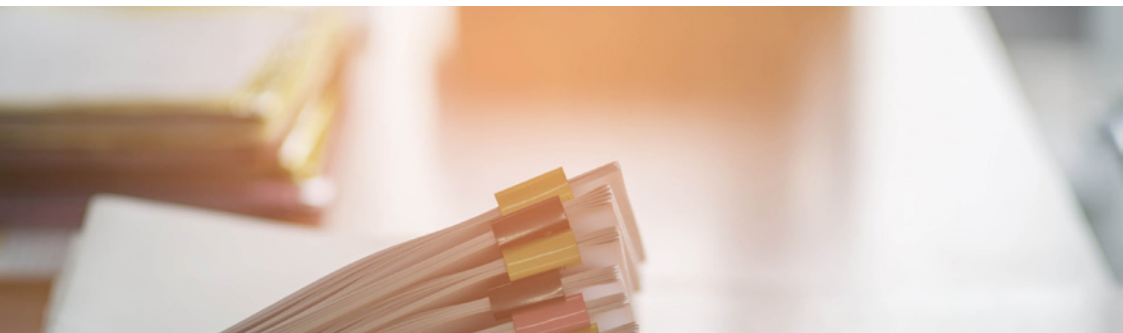
Vous constaterez que sur la commune de Malmedy, que ce soit en ville ou dans les villages, il se passe toujours quelque chose. La vie associative, folklorique, culturelle, sportive est trépidante.

Bienvenue dans la commune de Malmedy, nous vous souhaitons le meilleur.

Bernard Meys
Directeur général

Jean-Paul Bastin
Bourgmestre

État civil et population



Parmi les missions premières d'une administration communale figure la tenue des registres de l'Etat civil, de la Population et des Etrangers. Les services de l'Etat civil et de la Population sont parmi les services les plus fréquentés par les citoyens.

Le service Etat civil intervient dans les grands moments de la vie (naissance mariage ou cohabitation légale - décès) mais gère également les dossiers de nationalité, de reconnaissance de paternité, prend acte des déclarations de dernières volontés, introduit les demandes de légalisation de documents pour l'étranger, ...

Quant au service Population, celui-ci gère tout ce qui concerne les cartes d'identité, les passeports, les permis de conduire, les changements d'adresse, mais aussi les dossiers pour les étrangers, enregistre les déclarations de transplantation d'organes, organise les élections, ...



Accès au public :

Lundi au Vendredi : 8h30 à 12h

Lundi, Mercredi et Vendredi : 13h30 à 16h

En dehors de ces plages horaires, ainsi que les 1ers et 3èmes samedis du mois, de 10h à 12h, sur rendez-vous.

Travail à bureaux fermés les mardis et jeudis après-midi.

Contacts téléphoniques et adresses mails :

Service Etat civil : 📞 080/799626 ou 080/799623 - @ etat-civil@malmedy.be

Service Population : 📞 080/799634 - @ population@malmedy.be

Propreté

Informations sur les collectes des déchets et les taxes communales :

1. Collecte des déchets organiques (sacs bio)

Cette collecte est organisée par la commune et effectuée par une société indépendante.

Soit vous **compostez à domicile**, soit vous utilisez les sacs pour **déchets organiques**. Ces sacs étant biodégradables, il est préférable d'emballer préalablement la matière organique dans un papier journal pour absorber l'humidité.

Sac à déposer en bordure de voirie le même jour que les déchets résiduels (sac gris) > voir page 5

Le contenu de vos sacs est contrôlé de manière aléatoire par le personnel de collecte et entraîne un refus en cas de mauvais tri (« main rouge »).



Triez les déchets organiques

Uniquement en porte-à-porte, collecte séparée (sac ou duobac)
Compartiment vert du duobac / Sac communal biodégradable



Déchets biodégradables



Restes de repas



Marc de café et sachets de thé



Fleurs fanées et petits déchets de jardin



Épluchures



Coquilles d'œufs, de noix...



Essuie-tout, papiers gras, serviettes en papier

Pour plus de confort chez vous



- Séparez les emballages (barquettes, films en plastique, bocaux,...) des aliments périmés.
- Pour limiter les problèmes d'odeur et d'humidité, emballez la matière organique dans des sacs à pain ou du papier journal.
- Laissez circuler l'air autour du sac biodégradable.
- N'utilisez le sac biodégradable que maximum 2 semaines avant de le mettre à la collecte.

INTERDITS DANS LES DÉCHETS ORGANIQUES



Langes



Capsules de café



Problème de collecte : collectes@malmedy.be - 080/799 620.

2. Collecte des déchets résiduels (sacs gris)

Cette collecte est organisée par la commune et effectuée par une société indépendante.

Ces sacs sont à déposer en bordure de voirie comme suit :

- centre-ville (tournée du mardi) : à déposer entre le lundi 17h00 et le mardi 6h00 ;
- villages d'Arimont, Géromont, Baugnez, Ligneuville, Bellevaux, Falize (tournée du jeudi) : à déposer entre le mercredi 17h00 et le jeudi 6h00 ;
- villages de Burnenville, Bernister, Bévercé, Xhoffraix, Longfaye, Chôdes, (tournée du vendredi) : à déposer entre le jeudi 17h00 et le vendredi 6h00.

Dates de report des collectes des jours fériés pour 2023 :

Tournée du jeudi 18/05 (Ascension) reportée au samedi 20/05

Tournée du vendredi 21/07 (Fête nationale) reportée au samedi 22/07

Tournée du mardi 15/08 (Assomption) avancée au samedi 12/08

Le contenu de vos sacs est contrôlé de manière aléatoire par le personnel de collecte et entraîne un refus en cas de mauvais tri (« main rouge »).

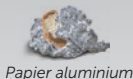


Triez les déchets résiduels

Uniquement en porte-à-porte, collecte séparée (sac ou duobac)
Compartment gris du duobac / Sac communal



Déchets non recyclables et non dangereux



Papier aluminium



Pochons de jus de fruits, emballages souples de nourriture pour chats



Objets divers non recyclables : jouets, bics, bottes, sandales...



Langes, serviettes hygiéniques, cotons-tiges...



Poussières, sacs d'aspirateur, cendres refroidies, litières non biodégradables...



Vaisselle cassée, anciennes ampoules à incandescence...



Boîtes cylindriques de chips, cellophane...

Pour une collecte sans soucis



Pour les sacs :

- Le poids des sacs ne peut dépasser 20 kilos.
- Les objets coupants ou pointus doivent obligatoirement être emballés.

Pour les duobacs :

- Les déchets ne peuvent pas être emballés dans des sacs opaques.
- Le couvercle doit être fermé.
- Ne pas tasser les déchets, ils risquent de rester coincés et de casser la cloison.
- Ne pas déplacer la cloison intérieure, elle doit rester en place.

Problème de collecte : collectes@malmedy.be - 080/799 620.

3. Collecte des PMC (sacs bleus)

Cette collecte est organisée par l'intercommunale Idelux.



Les déchets PMC sont désormais collectés à domicile toutes les deux semaines, il n'est plus possible de déposer vos PMC au Recyparc.

Pour rappel, cette nouvelle collecte concernera :

- **Les emballages en Plastique** : les bouteilles et flacons mais la fraction plastique a été élargie aux barquettes, aux ravers, aux pots, aux films, aux sacs et sachets en plastique ;
- **Les emballages Métalliques** : cannettes, ravers en alu, boîtes de conserve ;
- **Les Cartons à boissons.**

Ces sacs sont à déposer en bordure de voirie comme suit :

entre le dimanche 17h00 et le lundi 6h00

Zone 1 : Malmedy (centre ville), Winbomont > Un lundi sur deux les semaines **paires**.

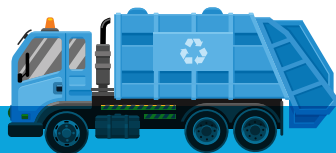
Ja.	Fé.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
9	6	6	3	15	12	10	7	4	2	13	11
23	20	20	17		26	24	21	18	16	27	
									30		

Zones 2 & 3 : Arimont, Géromont, Baugez, Ligneuville, Pont, Lasnerville, Bellevaux, Thioux, Cligneval, Falize, Xhurdebise, Ronxhy, Hédumont, Lamonrville, Meiz, Burnerville, Bernister, Bévercé, Mont, Xhoffraix, Longfaye, G'doumont, Boussire, Chôdes.

> Un lundi sur deux les semaines **impaires**.

Ja.	Fé.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
2	13	13	24	8	5	3	14	11	9	6	4
16	27	27		22	19	17	28	25	23	20	18
30						31					

Lors des jours fériés (collecte suspendue), possibilité de déposer les sacs PMC au recyparc le samedi qui précède ou le mardi qui suit.



Le camion n'est pas passé ?

Travaux dans votre rue ou ailleurs, conditions météo difficiles... il est possible que cela impacte le passage du camion. Vérifiez d'abord sur la page Facebook IDELUX Environnement & Eau s'il y a un message particulier.

Dans le cas contraire, contactez le service Collectes par téléphone **063 23 19 87**.

Triez les PMC (Plastique - Métal - Cartons à boisson)



EMBALLAGES PLASTIQUES



Bouteilles



Flacons



Barquettes et ravers



Pots et tubes

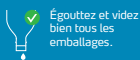


Films



Sacs et sachets

Les règles pour un bon recyclage



Égouttez et videz bien tous les emballages.



Aplatissez les bouteilles en plastique, remettez le bouchon.



Enlevez le film plastique de la barquette et jetez-les séparément dans le sac.



EMBALLAGES MÉTALLIQUES



Canettes et boîtes de conserve



Aérosols alimentaires et cosmétiques



Barquettes et ravers



Couvercles

Bouchons et capsules



CARTONS À BOISSONS



CE QUI EST INTERDIT DANS LE SAC BLEU

✗ Emballages composés d'un mix de matériaux (p.ex. une couche de film plastique et une couche de film en aluminium) ne pouvant pas être séparés, comme certaines pochettes de boisson, de compotines ou de nourriture humide pour animaux...

✗ Les emballages avec bouchon de sécurité enfant

✗ Les emballages avec au moins un des pictogrammes suivants



✗ Les emballages d'huile de moteur, pesticides, tubes de silicone

✗ Les emballages avec une contenance supérieure à 8L

✗ La frigolite

✗ Autres objets



ATTENTION!



N'imbriguez pas les emballages les uns dans les autres et ne les mettez pas ensemble dans des sacs noués (laissez-les en vrac).



N'accrochez rien à l'extérieur du sac.



4. Collecte des papiers-cartons

Cette collecte est organisée par l'intercommunale Idelux.

A déposer en bordure de voirie la veille de la collecte après 17h00
ou le jour de la collecte avant 6h00.

Voici les dates pour la collecte des papier-cartons en 2023 :
Pour toute la commune, les mardis :
14 février • 20 juin • 19 septembre • 19 décembre

Collecte des cartons à l'attention des commerçants du Centre Ville :
le premier jeudi de chaque mois.

Ce service gratuit a été mis en place pour aider les commerçants qui n'ont pas la place pour stocker les cartons. Il est réservé aux commerçants situés entre le rond-point Ubac (Colruyt), la rue Cavens, la Place du Parc et le rond-point de l'Octroi.



Triez les papiers et les cartons

En porte-à-porte en vrac ou séparément au recyparc



Papiers-Cartons



Papiers



Cartons

Pour un bon recyclage



- Dépliez et aplatissez les boîtes en carton.
- Enlevez les éléments en plastique.
- Placez-les dans des sacs en papier ou des caisses en carton sans ficelle.
- Retirez le plastique entourant les revues.
- Pour le recyparc, séparez les papiers et les cartons.

INTERDITS DANS LES PAPIERS-CARTONS



Photos



Papier peint



Aluminium



Papier et carton sale ou gras



Essuie-tout



Problème de collecte : 063/23 19 87



5. Collecte des objets encombrants

Cette collecte est organisée par la commune et effectuée par une société indépendante.

Un objet encombrant est un déchet non recyclable et trop volumineux pour entrer dans un sac poubelle (ex: matelas, balatum, tapis, miroirs, mobilier en plastique), il va directement en décharge.

A déposer en bordure de voirie la veille de la collecte après 17h00 ou le jour de la collecte avant 6h00.

Voici les dates pour la collecte des encombrants en 2023 :

Pour toute la commune, les mercredis :
5 avril • 14 juin • 6 septembre • 13 décembre

Inscription obligatoire pour le vendredi précédant la collecte, à 11h au plus tard : au bureau du service Technique (route de Falize, 181), collectes@malmedy.be ou au 080/799 620.

Ne sont pas repris :

Appareils électriques et électroniques, pneus, déchets de construction, déchets toxiques, ...papiers/cartons, verres, déchets ménagers, tout ce qui peut être recyclé. **En ce qui concerne le bois et le fer (matériaux recyclables), ils ne sont désormais plus repris avec les encombrants. Il faut donc les conduire au recyparc d'où ils sont recyclés.**



Problème de collecte : collectes@malmedy.be - 080/799 620.

6. Points de collecte sur le territoire communal (bulles à verre, à vêtements et conteneurs de déchets verts)



La commune de Malmedy compte de nombreux points de collecte.
Voir localisations sur le site internet de la ville : dechets.malmedy.be



Xhoffraix : conteneur de déchets verts situé Rue Au-Dessus Des Trous
Pont : conteneur de déchets verts situé au Thier d'Amblève

7. Le recyparc de Malmedy

Avenue de Norvège (Zoning industriel) – 4960 Malmedy – 080 33 93 11

Heures d'ouverture du recyparc :

- du lundi au vendredi de 10h à 18h (jusque 19h du 1^{er} mai > 31 octobre)
- le samedi de 9h à 18h.

La carte de fréquentation 2023 vous sera remise au recyparc.

Nombre de cachets pour la réduction :

4 cachets pour les isolés - 6 cachets pour les ménages.

Dates de fermeture du recyparc pour 2023

Ja.	Fé.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
/	/	14	8	1	5	21	14	27	10	01	15
			10	18		22	15			11	25
				29							26
											30

Préparez si possible votre visite :

- triez vos déchets chez vous : vous gagnerez du temps et faciliterez la fluidité du trafic.
- chargez votre voiture en fonction du circuit de déchargement sur le recyparc.
- arrimez obligatoirement le contenu de votre remorque, et ce, pour éviter les envois.
- prenez si nécessaire vos outils (pelle, fourche et brosse) pour vider votre remorque et garder le recyparc propre après votre passage.
- venez pendant les heures creuses et au plus tard 15 minutes avant la fermeture.

Exemples : bois, déchets verts, déchets électriques et électroniques, encombrants et plastiques rigides, frigolite, inertes (déchets de construction), matelas, métaux, papiers-cartons, plâtre, pneus, PVC rigide, verre, vêtements et linges des ménages, déchets dangereux des ménages (asbestociment – amiante, huiles et graisses de friture, huiles moteur, piles et accus), ...



Grand Nettoyage de Printemps

du je. 23 au di. 26 mars 2023.

Découvrez ce projet et bien d'autres encore sur www.walloniepluspropre.be

Actions réemploi au recyparc



22/04/2023



21/10/2023

8. Explication sur votre redevance immondices

Les services liés à la gestion des déchets sont :

1. La gestion de tous **les déchets publics** ;
- 2.a. La fourniture **des sacs estampillés « Ville de Malmedy »** pour la matière organique, la fraction résiduelle ;
- 2.b. La fourniture **des sacs d'IDELUX Environnement** pour les PMC ;
- 2.c. **leur collecte** par le camion de ramassage (service assuré par une entreprise indépendante pour la commune pour la matière organique et la fraction résiduelle et par l'intercommunale IDELUX Environnement pour les PMC) ;
3. leur **traitement** (service assuré par l'intercommunale IDELUX Environnement) ;
4. la possibilité d'apporter vos déchets recyclables au **recyparc** (l'intercommunale IDELUX Environnement s'occupe de son fonctionnement et du traitement des déchets que vous y déposez) ;
5. la gestion des **bulles à verre** ainsi que les collectes en porte à porte des **papiers-cartons** et des **encombrants**.

Un décret de la Région wallonne impose à chaque commune que le coût total de la gestion de ses déchets soit répercuté sur ses citoyens : c'est le « coût vérité ». Celui-ci permet de responsabiliser le citoyen dans son rôle de consommation et de producteur de déchets.

Taux pour 2023 : mêmes taux qu'en 2022

Immondices ménagers et secondes résidences

Pas d'augmentation !

- Ménage de 1 pers. : 138,90 €
- Ménage de 2 pers. : 224,8 €
- Ménage de 3 pers. ou + : 240,10 €
- Seconde résidence : 240,10 €

Prime compostage : 9 €

Prime pour la fréquentation du recyparc

- 30,00 € pour les isolés
- 40,00 € pour les autres redevables.
- Possibilité de se rendre au recyparc de Malmedy, Stavelot et/ou Waimas au cours de l'année civile à raison de min. 4 fois pour les personnes isolées et de min. 6 fois pour les autres redevables.

Réductions pour les faibles revenus

Revenus inférieurs ou égaux au montant annuel du RIS :

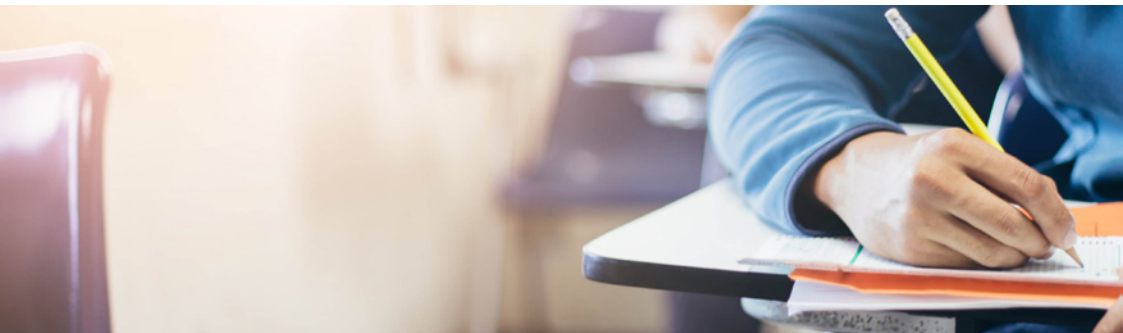
- 40 € (ménage d'une personne)
- 80 € (ménage de plusieurs personnes) ;

Revenus imposables inférieurs au montant annuel du RIS augmenté de 2.500€ :























Le contribuable obtiendra, à sa demande une réduction de 20 € (ménage d'une personne) ou 40 € (ménage de plusieurs personnes).

Renseignements : 📞 080 / 799 637 • @ taxes@malmedy.be

Enseignement



Enseignement maternel et primaire communal

- **Ecole fondamentale de Malmedy-Ville** – section du Centre –  Ruelle des Capucins, 2
 Direction Véronique BRAGARD -  080/33 81 62
- **Ecole fondamentale de Burnenville** –  Burnenville, rue Saint-Hilaire, 19
 Direction Jean-Pierre SERVAIS -  080/33 94 18
- **Ecole fondamentale de Chôdes** – G'Doumont, chemin des Ecoliers, 1
 Direction Ruth CORNET -  080/33 94 16
- **Ecole fondamentale de Ligneuville**
 - Section de Ligneuville –  Route de Montenau, 1
 - Section de Pont (= complément naturel) -  Route Saint-Donat, 2
 - Section de Bellevaux –  Bellevaux, Allée de Tilleuls, 6 Direction Roger REMACLE -  080/57 05 86
- **Ecole fondamentale de Xhoffraix**
 - Section de Mont –  Mont, route du Rôteu, 1
 - Section de Xhoffraix –  Rue Curé Beekmann, 2
 - Section de Longfaye –  Route de Hargister 1
 - Section de Géromont –  Chemin du Lêfa, 26 Direction Bernard GUILLEAUME -  080/33 94 17
- **Ecole fondamentale de Malmedy**- Grands Prés –  Avenue des Alliés, 175
 Direction Christelle ALARD -  080/33 82 08

Enseignement maternel et primaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles

• Athénée Royal Ardenne - Hautes Fagnes (ARAHF)

 Directrice : Julie Fruch -  080 / 791 125 -  Route de Falize, 21

Enseignement secondaire

• L'Institut Notre-Dame (IND)

 Directrice : Christelle Martinussen -  080 / 791 515 -  Rue Derrière la Gare, 12

• Athénée Royal Ardenne - Hautes Fagnes (ARAHF)

 Directrice : Mme Sonia Layouni -  080 / 791 122 -  Route de Falize, 21

Enseignement secondaire artistique à horaire réduit

(organisé par la Ville de Malmedy)(musique, danse, arts de la parole)

 Directeur : Vincent DUJARDIN -  080 33 89 25 -  Ruelle des Capucins, 2

Enseignement de promotion sociale



IEPSCF Verviers - Waimes - Malmedy

 Avenue Jardin École - 4820 Dison -  087 / 230 460 - 087 / 224 121

Antenne de Malmedy

 Route de Falize, 21 - 4960 Malmedy -  080 / 338 586

Ecole des Femmes Prévoyantes  V. GENTY - Ecole FPS asbl

 Pont Saint-Laurent 25 - 4800 Verviers -  087 / 300 551


« La Ribambelle »

« La Ribambelle » est une crèche communale agréée et subventionnée par l'ONE (Office de la Naissance et de l'Enfance). Elle accueille les enfants de 0 à 3 ans.

Le projet pédagogique développé par l'équipe de la Ribambelle s'articule sur 3 axes : l'autonomie de l'enfant • la verbalisation • le respect de son propre rythme.

En pratique : L'inscription peut se faire sur place, par téléphone ou par courriel, dès confirmation de la grossesse, à partir du 3^{ème} mois révolu. Il y a priorité d'inscription pour les besoins de parents dont l'un au moins habite, travaille, suit une formation sur la commune de Malmedy. La participation aux frais demandée aux parents est liée aux revenus mensuels nets du ménage.

 Ruelle des Capucins 15 - Malmedy -  080/33 08 26 -  laribambelle@malmedy.be

 Lundi 07:30 - 18:00 • Mardi 07:30 - 18:00 • Mercredi 07:30 - 18:00
Jeudi 07:30 - 18:00 • Vendredi 07:30 - 18:00

Les accueils extrascolaires dans les écoles

Implantation	Accueils	
Écoles communales		
Matin : dès 7h30	Soir : jusque 18h	Mercredi : jusque 13h
École fondamentale de l'Athénée Royal Ardenne Hautes Fagnes		
 Route de Falize, 21		
Matin : dès 7h00	Soir : jusque 17h30	Mercredi : jusque 13h
Étude guidée : 15h30 à 16h15		

Les espaces d'accueil après l'école


Môm'dien

Organisé par la Ville de Malmedy

Balades, jeux sportifs, activités manuelles et culinaires, sorties, propose tes hobbies, tes envies, ... Uniquement en période scolaire et sur inscription. Des stages sont organisés lors des vacances. Tous les enfants des écoles de Malmedy peuvent être accueillis à la sortie de l'école par les animatrices. Les enfants de l'école communale du Centre, de l'école communale du Grand-Prés et de l'école fondamentale de l'Athénée de Malmedy se déplace à pied. Les enfants des villages sont véhiculés par le minibus communal uniquement et ce, sur inscription. Enfants de 2.5 à 12 ans

 Ecole fondamentale de l'Athénée Royale Ardenne Haute Fagne

Route de Falize, 21 - Malmedy

 De 13h à 16h. Accueil dès 12h et jusque 17h30

Prix : 3.5€ pour le premier enfant, 3€ pour le deuxième enfant, 2,5 € pour les suivants d'une même famille.

Infos et inscription :

 Service ATL  080/799 937 ou  momdien@malmedy.be

D'autres solutions d'accueil extra-scolaire (organisées par diverses ASBL actives sur le territoire) existent sur la commune, n'hésitez pas à contacter le service pour plus de détails.

Piscine extérieure « Mon Repos »



La piscine extérieure « Mon Repos » est située dans un superbe site naturel, particulièrement calme et reposant. Elle offre des possibilités de détente et d'amusement pour petits et grands. Elle est dotée d'un toboggan aquatique. Un terrain de volley-ball et une piste de pétanque ravissent les sportifs.

Entrées

- Membre : 3,5 €
- Externe : 5 €
- Enfant de -12 ans : 3 €
- Membre de famille nombreuse : 3 €


Abonnement (20 entrées)

- Membre : 52 €
- Externe : 62 €
- Membre enfant de -12 ans : 40 €
- Externe enfant de -12 ans : 52 €

Groupe (min.20 pers) : 3,5 €/pers.

Sont considérés comme membres, les habitants de la commune (sur présentation de la carte d'identité) ainsi que les résidents du camping communal de Bevercé.

 Avenue de la Libération 3 - 4960 Malmedy

 +32 (0) 80 33 01 18

 **Horaire d'accès au bassin**

Du mardi 01/06 au vendredi 11/06 de 12h30 à 18h30
(hormis le week-end du 5 et 6 juin : de 10h00 à 18h30) ;
À partir du samedi 12/06 jusqu'au 31/08 : de 10h00 à 18h30.

Service Jeunesse de la Ville de Malmédy







Le Service Jeunesse de la Ville de Malmédy est chargé de mettre en œuvre des initiatives spécifiques en faveur de la jeunesse dont le but est de favoriser la participation individuelle et collective des jeunes par l'apprentissage d'une citoyenneté responsable, active, critique et solidaire.

Via le Conseil Consultatif Communal des Jeunes de Malmédy (CCJM), la politique jeunesse se caractérise par les principes propres à l'éducation permanente. Ce concept vise l'exercice et le développement de la citoyenneté des jeunes, en favorisant notamment le renforcement des attitudes critiques, responsables, actives et solidaires.

Ces objectifs se déclinent concrètement par :

- La création de mécanismes participatifs permettant d'établir un dialogue avec les jeunes et de faciliter leur participation à l'élaboration des politiques communales.
- Le soutien pédagogique, technique et financier aux organisations de jeunesse présentes sur son territoire,
- La mise en œuvre d'initiatives d'intégration à tous les niveaux visant à garantir la prise en considération des questions liées à la jeunesse dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques et des actions relatives aux autres domaines communaux, ayant un impact important sur les jeunes, comme l'éducation, le sport, la culture ou la santé et le bien-être.
- Le rapprochement des générations au travers d'échanges d'expérience.
- Le développement de la créativité chez les jeunes au travers d'activités ludiques, de détente ou par la mise en avant de jeunes talents.

Infos Service Jeunesse :

 Service Jeunesse -  jeunesse@malmedy.be -  080/799 666
 Rue Jules Steinbach 2 - 4960 Malmédy

Aînés



Ayant atteint « l'âge d'or », bon nombre des Seniors souhaitent « rester dans le coup », s'associer, partager et agir.

Depuis 1993, une commission communale consultative composée de seniors et leurs représentants a vu le jour. Le Conseil Communal des Aînés (CCA) est composé de quinze personnes : présidents ou représentants des amicales de 3x20 de la commune, représentants des 3 maisons de repos de la commune, représentants de vie Féminine et de la Ligue des Familles membres présents à titre personnel. Sa composition cherche à assurer la plus grande représentativité des aînés de la commune, ville et villages, hommes et femmes, 3x20 et 4x20 ans...

Le conseil se réunit tous les 2 mois à l'Hôtel de Ville et organise quelques manifestations par année telles qu'une journée spectacle avec repas (traditionnellement en septembre), un goûter le dimanche du carnaval, des excursions,

Le rôle du CCA est cependant plus large : il s'agit d'une véritable chambre de discussion et d'échanges entre aînés, pour ensuite formuler remarques et demandes aux décideurs communaux.

Les missions du Conseil se déclinent comme suit :

- Faire connaître les désirs, aspirations et droits des séniors ;
- Examiner les affaires de compétence communale ayant une incidence sur la vie des aînés, tant au plan moral que matériel ;
- Suggérer, favoriser et appuyer toute initiative visant à la promotion morale, sociale, économique et culturelle des aînés ;
- Favoriser la prise de conscience des aînés au rôle qui leur revient dans la Commune et dans la société, en suscitant chaque fois que possible leur participation ;

- Veiller à ce que des relations s'établissent entre personnes de générations différentes de manière à construire entre elles un dialogue permanent ;
- Encourager toute action qui contribue à la défense du bien-être moral, social, économique et culturel des aînés ;
- Remettre, à la demande du collègue ou d'initiative, un avis consultatif.


Nous proposons diverses activités :



• **Rin D'noû** : une occasion de partager un moment convivial et chaleureux pour nos aînés !

Lieu d'accueil ouvert à toute personne désirant en rencontrer d'autres autour d'une activité, d'un jeu ou simplement d'une bonne tasse

Pour qui ? toute personne intéressée de plus de 60 ans

 Au Malmundarium (Place du Châtelet 9)

Quand ? Le 3ème jeudi du mois de 14 à 17 h


Renseignement : Plan de Cohésion Sociale et le bibliothèque

• **Ciné Seniors** : à l'initiative de la bibliothèque organisé par le cinéma Movie Mills, le Plan de Cohésion Sociale et le Conseil des aînés de Malmedy. Rendez-vous le 4e jeudi du mois à 14h au cinéma Movie Mills pour vivre un moment fort suivi d'un goûter convivial



Infos Service aînés :

 Service Aînés -  aines@malmedy.be -  080/799 666

 Rue Jules Steinbach 2 - 4960 Malmedy

CPAS

Les Centres Publics d'Action Sociale (CPAS) ont plus de 40 ans d'existence.

Ils prennent leur origine dans la loi organique des CPAS du 08 juillet 1976.

Un peu d'histoire :

Le CPAS est un service public qui a été créé par l'Etat belge en 1976 (loi organique des CPAS du 08 juillet 1976) et qui est organisé au niveau local. Chaque commune dispose d'un CPAS qui instruit les demandes de ses citoyens. Les CPAS ont remplacé les « commissions d'assistance publique » (les CAP) qui avaient pour missions de soulager la misère, de la prévenir et d'organiser le service hospitalier. Depuis le 1er mars 2004 on les appelle les « Centres Publics d'Action Sociale » et non plus « Centres publics d'Aide Sociale ». Ce changement de dénomination visait à tenir compte de l'action dynamique jouée par les CPAS dans la lutte contre l'exclusion sociale et pour l'insertion des personnes en difficultés.

Les missions d'un CPAS :

La mission du CPAS est d'assurer aux personnes et aux familles en difficulté l'aide sociale due par la collectivité. En Belgique, l'aide sociale est un système de protection pour les personnes et les familles qui n'ont plus les moyens suffisants pour mener une vie conforme à la dignité humaine (par exemple suite à une faillite, une maladie, une perte d'emploi, des problèmes familiaux, etc.) Cette notion de dignité humaine a évolué au fil du temps et fait référence aux besoins de base (se nourrir, se vêtir, se loger, assurer son hygiène et avoir accès aux soins de santé),... Cette aide sociale peut être matérielle, financière, sociale, psycho-sociale ou médicale. Par ailleurs, tout CPAS a pour mission d'accorder le droit à l'intégration sociale par un revenu (Revenu d'Intégration Sociale, anciennement minimex) ou par un travail à toute personne qui remplit les conditions précises prévues par la loi. Le CPAS est le dernier filet de la sécurité sociale, il intervient de manière résiduaire, c'est-à-dire qu'il intervient lorsque les droits aux autres prestations (chômage,...) ont été analysés.

Au-delà de l'aide individuelle que le CPAS peut fournir, la loi prévoit qu'il peut prendre des initiatives, créer des établissements ou services à caractère social, curatif ou préventif. Chaque CPAS a la possibilité d'adapter ses services en fonction des besoins de la population de sa commune.

Infos CPAS de Malmedy :  Place des Arsilliers n°2a.

Le secrétariat est accessible par téléphone tous les jours ouvrables en matinée, ainsi que les lundis, mercredis et vendredis après-midi au 080/799.730

Plan de Cohésion Sociale (PCS)



But du PCS

Promouvoir la cohésion sociale au niveau local et veiller au respect des droits fondamentaux tels que :

- Droit au travail, formation, apprentissage et insertion sociale ;
- Droit au logement, énergie, eau, à un environnement sain et un cadre de vie adapté ;
- Droit à la santé ;
- Droit à l'alimentation ;
- Droit à l'épanouissement culturel, social et familial ;
- Droit à la participation citoyenne et démocratique, à l'informatique et à la communication ;
- Droit à la mobilité.

Partenariat avec les acteurs locaux

Le partenariat apparaît comme un élément essentiel dans le PCS. Il permet de réaliser des économies d'échelle, d'éviter les doublons et de construire des projets où la complémentarité des partenaires est importante. La plus-value du partenariat est généralement présente, aussi bien pour les bénéficiaires que pour les partenaires. Nous travaillons avec une trentaine d'associations partenaires.

Actions mises en place dans le cadre du PCS

- Atelier de resocialisation
- Atelier d'estime de soi /de relooking /de confiance en soi
- Sensibilisation aux problèmes de surpoids/obésité
- Sensibilisation aux problèmes d'assuétudes
- Facilitation de l'accès à la culture, au tourisme, aux loisirs

- Activités interculturelles (cuisine, contes, musique, traditions, ...)
- Sensibilisation à la différence
- Activités régulières d'intégration collective au sein d'un quartier
- Sensibilisation des personnes à risque (victimes potentielles) : femmes, enfants, personnes âgées, ...
- Co-construction/amélioration d'actions du plan
- Cadastre des volontaires / bénévoles = Plateforme du Volontariat Malmédy
- Transport de proximité (taxi social via le minibus du PCS)
- Transport de proximité solidaire = Centrale des Moins Mobiles Mobil'EST
- Formation théorique au permis de conduire
- Formation pratique au permis de conduire

Service PCS :

@pcs@malmedy.be -  080/799 633 - 080/799 616

Ce service est subventionné par la Région Wallonne et par la Ville de Malmédy.



Résidence do Grand Fa

La résidence do Grand Fa est une maison de repos et de soins. Elle compte 50 lits MR, 60 lits MRS, 7 lits de court séjour et 7 Résidences service (appartements).

La Résidence est un établissement du Centre Public d'Action Sociale de Malmédy et est agréé par la Région wallonne. Elle ouvre ses portes à toute personne valide, semi-valide ou invalide pour de brefs ou longs séjours et ce, quelles que soient leurs convictions philosophiques ou religieuses. Elle est située à proximité du centre ville et aux abords d'un parc.

Infos Grand Fa :  Place des Arsilliers n°1.

Le secrétariat est accessible par téléphone tous les jours ouvrables de 8h à 17h
au 080/440.790

Tourisme-Culture



Malmedy, porte des Hautes Fagnes !

Malmedy, ville au pied de la réserve naturelle des Hautes Fagnes, située au confluent de deux rivières (Warche et Warchenne) ne dort jamais ! C'est une destination au cœur de l'Ardenne belge qui vous réservera de belles surprises. Capitale des activités en plein air, Malmedy, avec ses sites d'exception, fera le bonheur de tous les amoureux de la nature. Grâce aux nombreuses promenades balisées, la région est un vrai paradis pour ceux qui désirent la visiter à pied ou à vélo .

La ville, animée et chaleureuse, avec de nombreuses boutiques et beaucoup de possibilités de restauration, dispose d'une magnifique offre d'hébergements : hôtels, gîtes, chambres d'hôtes, villages de vacances, campings, auberge de jeunesse, camps pour scouts et autres locations de vacances. À Malmedy, vous passerez des vacances inoubliables entre détente, culture, folklore et aventures. C'est le point de chute idéal pour découvrir l'Ardenne.

Rendez-vous sur malmedy-tourisme.be
pour les informations touristiques (agenda, activités,...)

La bibliothèque de Malmedy

 Place du Châtelet, 7A - 4960 Malmedy
 080 / 799 930 -  malmedy@wamabi.be

Portes ouvertes au public

Lundi	Fermé
Mardi	09:00 - 18:00
Mercredi	09:00 - 19:00
Jeudi	09:00 - 14:00
Vendredi	09:00 - 18:00
Samedi	09:00 - 16:00

Sur rendez-vous pour les écoles, associations et collectivités

Rendez-vous sur Wamabi.be pour les activités de la bibliothèque



LES CHÈQUES COMMERCES

« Parce qu'acheter **malin**, c'est acheter **malmédien** ! »

« Vous êtes **commerçants** et vous voulez profiter des chèques commerces ? »

« Vous n'avez pas **d'idée cadeau** ?
Offrez un chèque commerce !

Tous ensemble soutenons
les **commerces de proximité**
et **consomons local**. »

« Vous êtes une **entreprise**
et vous souhaitez
offrir
des chèques
commerces ? »



Visitez le site pour
plus d'informations :

malmedychequecommerce.be

Primes à l'investissement

en faveur des commerces



Afin de soutenir l'activité commerciale et les commerçants, une prime a été ajoutée en 2022 aux mesures déjà prises par le passé.

Il s'agit d'une **prime** pour tout commerçant qui rénove sa façade, son entrée, améliore **l'éclairage**, et/ou modifie son enseigne, qui représentera 80 % de l'investissement total (accessible tous les deux ans).

Cette prime vient compléter une politique ambitieuse aux commerces locaux reprenant :

- Les chèques commerces ;
- La prime créashop -PLUS (jusqu'à 6.000 €) ;
- La prime à l'investissement.



080/799.632

servicefinance@malmedy.be

Aides à l'ouverture de nouveaux commerces au centre-ville

La Ville de Malmedy intègre le projet CREASHOP- PLUS.

- Dans le cadre de l'initiative CREASHOP- PLUS, la Ville de Malmedy entend soutenir la création de nouveaux commerces de qualité au centre-ville.
- Le programme CREASHOP- PLUS c'est une prime d'un montant maximum de 6.000 € représentant maximum **60 %** des investissements.



Pour en bénéficier, il faut soumettre un dossier, préciser la nature de l'activité et décrire son projet.

Règlement et conditions sur malmedy.be



Compétences

- Guichet d'information « énergie » : conseil en matière d'aides et primes, marché de l'énergie, avis technique,...
- Réalisation du cadastre des bâtiments communaux, priorisation des travaux et propositions de mesures visant à diminuer la consommation d'énergie.
- Sensibilisation des malmédiens à l'utilisation rationnelle de l'énergie.
- Vérification du respect de la PEB dans les demandes de permis d'urbanisme.
- Mise en œuvre, suivi et pilotage du PAEDC (Plan d'Action en faveur de l'Énergie Durable et du Climat) élaboré et mis à jour par la commission consultative POLLEC.

Vous avez envie d'être tenus au courant lors de la sortie de nouvelles primes « énergie » et suivre également les actions menées sur le territoire ?

Nous vous invitons à suivre :

La page Facebook de notre service : Service Energie - Ville de Malmédy

Académie de Musique



L'Académie de Malmedy est un établissement d'enseignement secondaire artistique à horaire réduit organisé par la Ville de Malmedy et subventionné par la Fédération Wallonie Bruxelles.

L'Académie dispense des cours dans trois domaines artistiques :

La musique • La danse • Les arts de la parole


Répartis sur le territoire de 6 communes :

Malmedy, Stavelot, Trois-Ponts, Gouvy, Vielsalm (Salmchâteau), Waimes.

L'académie propose différentes filières suivant les publics :

- la filière préparatoire destinée aux enfants de 5 à 7 ans ;
- la filière de formation, à partir de 7 ans ;
- les filières de qualification et de transition ;
- une filière destinée spécifiquement aux adultes.

Enfin, l'Académie c'est aussi une cinquantaine de manifestations culturelles de haute qualité (concerts, auditions, spectacles, collaborations avec d'autres associations régionales, nationales et internationales).

 Ruelle des Capucins 2 - 4960 Malmedy
 +32 (0) 80 33 89 25 -  aca.malmedy@skynet.be

Heures d'ouverture

Lundi	13:30 - 18:00
Mardi	13:30 - 18:00
Mercredi	13:30 - 18:00
Jedi	13:30 - 18:00
Samedi	09:00 - 12:00



CENTRE HOSPITALIER
Reine Astrid
MALMEDY



Le CHRAM

Anciennement appelé Clinique Reine Astrid, le Centre Hospitalier Reine Astrid de Malmédy (CHRAM) est une institution hospitalière de proximité au service de la population de la grande région malmédienne depuis près de 60 ans.


Elle propose un large panel de spécialités dispensées par un personnel de qualité et dotées de matériel de pointe.

 Rue Devant les Religieuses, 2 - 4960 Malmédy

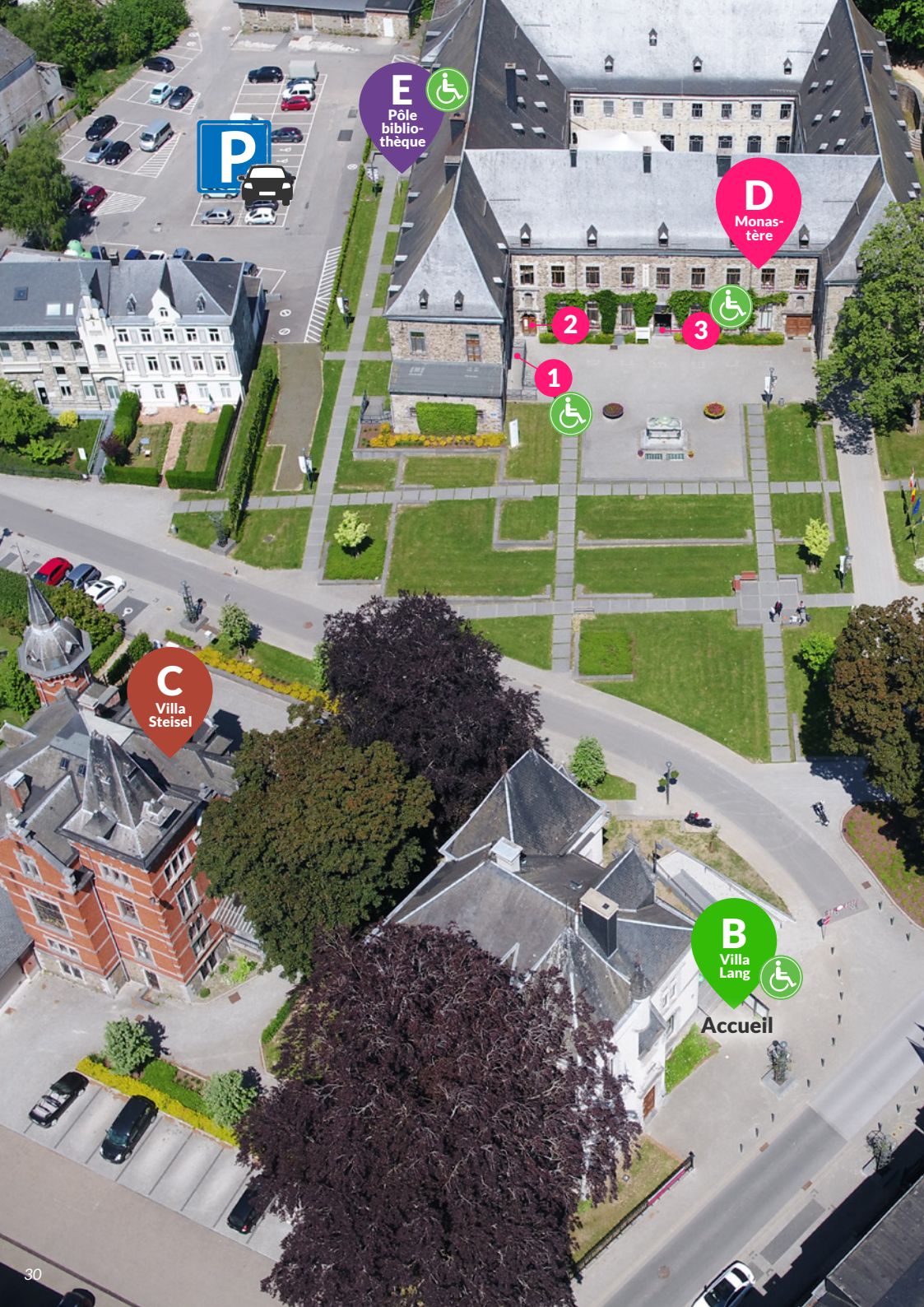
 **Heures d'admission**

Lundi - Vendredi : 7.30 - 17.00

Samedi - Dimanche : 2h en matinée

 Contactez préalablement le service au 080 793 111

Tous les services du CHRAM sont accessibles via
www.chram.be



P

E
Pôles
biblio-
thèques

D
Monas-
tère

1

2

3

C
Villa
Steisel

B
Villa
Lang

Accueil



RÉPARTITION DES SERVICES



A. Hôtel de Ville

Rue Jules Steinbach, 1

- Bureau du Bourgmestre
- Bureau du Directeur général
- Services : Personnel et de la GRH, Community Manager, Maintenance
- Salle du Collège, Salle du Conseil communal
Salle des mariages.



B. Villa Lang

Rue Jules Steinbach, 2

- Accueil
- Services : Accueil Temps Libre, Agriculture, Affaires sociales, Commerce, Enseignement, Etat-Civil, Population.



C. Steisel

Place du Châtelet, 4



D. Monastère - Place du Châtelet, 8-9

- **Entrée 1 :** Services : Finances, Informatique, Taxes, Recettes, RCA, Tourisme, Culture.
- **Entrée 2 :** Services : Urbanisme, Logement, Mobilité, Parking, Patrimoine, Protocole, Prévention, Energie, Cimetières, Royal Syndicat d'Initiative.
- **Entrée 3 :** Malmundarium, Salle du chapitre, Salle Robert Christophe.

E. Bibliothèque - Place du Châtelet, 7A

Bibliothèque, EPN, asbl Options, Infor Jeunes, Salle du Vivier (également utilisée comme Salle du Conseil communal et Salle des mariages).

NON VISIBLE SUR LE PLAN :

Service technique et service des travaux
Route de Falize, 181

CPAS - Place des Arsilliers, 2A

Centre Sportif et service des Sports :
Avenue du Pont de Warche, 1

Les élus à votre service

Le Collège Communal

● Bourgmestre

Jean-Paul BASTIN

(Alternative)

G'doumont - Al Gofe 9

4960 Malmedy

@ jean-paul.bastin@malmedy.be

● Echevins

André-Hubert DENIS

(Alternative)

G'Doumont - Al Gofe 11

4960 Malmedy

+32 (0) 498 90 54 87

@ andre.hubert.denis@malmedy.be

Ersel KAYNAK (PS+)

Arimont - Route de Hotleux 64

4960 Malmedy

+32 (0) 496 25 17 89

@ ersel.kaynak@malmedy.be

Mathieu BRONLET

(Alternative)

Place de Rome 4 / 1

4960 Malmedy

+32 (0) 498 13 43 78

@ mathieu.bronlet@malmedy.be

Simon DETHIER

(Alternative)

Xhoffraix - Rue de la Borbotte 15

4960 Malmedy

+32 (0) 487 69 69 65

@ simon.dethier@malmedy.be

Catherine SCHROEDER (Alternative)

Rue Haute Vaulx 10

4960 Malmedy

+32 (0) 494 86 45 67

@ catherine.schroeder@malmedy.be

● Présidente du CPAS

Ginette FABRITIUS

(Alternative)

Géromont - Rue de la Salle 18

4960 Malmedy

+32 (0) 475 34 10 47

@ ginette.fabritius@malmedy.be

Le Conseil Communal

André BLAISE (ECm)

Avenue des Alliés 121

4960 Malmedy

+32 (0) 475 62 68 86

@ andre.blaise@malmedy.be

Jean-Marie BLAISE (ECm)

Bernister - Route des Planerèsses 1

4960 Malmedy

+32 (0) 497 51 58 46

@ jean-marie.blaise@skynet.be

Josiane MELCHIOR-

WARLAND

Baugnez - Route du Monument 8

4960 Malmedy

+32 (0) 497 72 53 35

@ j.warland@malmedy.be

Philippe ROYAUX (Alternative)

Avenue des Alliés 9

4960 Malmedy

☎ +32 (0) 476 69 04 82

@ philippe.royaux@malmedy.be

Henri BERTRAND (ECm)

Meiz - Route du Circuit 9

4960 Malmedy

☎ +32 (0) 495 57 85 76

@ henri.bertrand@outlook.com

Serge BIERENS (Alternative)

Rue de la Saint-Martin 15

4960 Malmedy

☎ +32 (0) 475 78 46 56

@ serge.bierens@malmedy.be

Pascal SERVAIS (ECm)

Mont - Les Battants Champs 8B

4960 Malmedy

☎ +32 (0) 498 53 82 85

@ servaispascal1@hotmail.com

Claude BRUHL (Alternative)

Mont - Les Battants Champs 8A

4960 Malmedy

☎ +32 (0) 478 36 96 31

@ claude.bruhl@malmedy.be

Sonia BRUCK (ECm)

Ligneuville - Chemin Thomas 13

4960 Malmedy

☎ +32 (0) 496 35 80 31

@ sonia.bruck@hotmail.com

Sonia EUBELN-LOUIS (ECm)

Avenue du Pont de Warche 2

4960 Malmedy

☎ +32 (0) 478 28 89 92

@ seubelenlouis@live.be

Jacques REMY-PAQUAY (Alternative)

Rue Haute Vaulx 39/3

4960 Malmedy

☎ +32 (0) 477 79 31 75

@ jacques.remy-paquay@malmedy.be

Marie-Eve HOFFMANN (Alternative)

Rue la Vaulx 40

4960 Malmedy

☎ +32 (0) 477 63 41 82

@ marie-eve.hoffmann@malmedy.be

Coraline WARLAND (Alternative)

Géromont - Route de Waimes 32

4960 Malmedy

☎ +32 (0) 499 32 09 16

@ coraline.warland@malmedy.be

René DOSQUET (ECm)

Bernister - Rue Fontaine Simon 8

4960 Malmedy

☎ +32 (0) 495 43 90 86

@ rene.dosquet@yahoo.fr

Philippe LECAPITAINE (ECm)

Sur les roches 11

4960 à Malmedy

☎ +32 (0) 494 93 53 17

@ philippelecapitaine@gmail.com

Nathalie PARMANTIER (Alternative)

G'Doumont - Route d'Espérance 13

4960 Malmedy

☎ +32 (0) 475 54 10 47

@ nathalie.parmantier@malmedy.be

Donatienne SOLHEID (ECm)

Lasnenville 9B

4960 Malmedy

☎ +32 (0) 498 23 60 46

@ donatienne.solheid@malmedy.be

Adresses utiles

SERVICE POPULATION, ETAT-CIVIL ET ACCUEIL

2, rue J. Steinbach

Accès au public :

Lundi au Vendredi : 8h30 à 12h

Lundi, Mercredi et Vendredi : 13h30 à 16h

En dehors de ces plages horaires, ainsi que les 1^{ers} et 3^{emes} samedis du mois, de 10h à 12h, sur rendez-vous.

Travail à bureaux fermés les mardis et jeudis après-midi.

Service Population

080/79.96.34 - Fax 080/33.96.08

population@malmedy.be

Service Etat-Civil

080/79.96.26 - 080/79.96.23

Fax 080/33.96.08

etat-civil@malmedy.be

Service Accueil

080/79.96.66 - Fax 080/33.92.32

accueil@malmedy.be

SERVICE URBANISME

9, Place du Châtelet

080/79.96.39 - Fax 080/77.06.64

urbanisme@malmedy.be

Accès au public : Lu. > ve. : 8h30 à 12h.

Sur rendez-vous en dehors de ces créneaux.

Travail à bureaux fermés les mardis et jeudis après-midi.

SERVICE ÉNERGIE

(sur rdv) Place du Châtelet, 9

080/79.96.58

energie@malmedy.be

RECETTE COMMUNALE

8, Place du Châtelet

080/79.96.27 - Fax 080/33.81.49

servicefinance@malmedy.be

Accès au public :

Lun - mer & ven : de 8h30 à 11h30

SERVICE TECHNIQUE (TRAVAUX)

181, route de Falize

080/79.96.20

servicetechnique@malmedy.be

BIBLIOTHÈQUE COMMUNALE

7A, Place du Châtelet

080/79.99.30

Accès au public :

Mardi : 9h à 18h

Mercredi : 9h à 19h

Jeudi : 9h à 14h

Vendredi : 9h à 18h

Samedi : 9h à 16h

Sur rendez-vous pour les écoles, associations et collectivités

malmedy@wamabi.be

www.wamabi.be

ACCUEIL TEMPS LIBRE

2, rue J. Steinbach

080/79.99.37

0488/59.05.15

atl@malmedy.be

ESPACE PUBLIC NUMÉRIQUE « M@LMÉDIA »

7A, Place du Châtelet

080/79.99.35

epn@wamabi.be

PLAN DE COHÉSION SOCIALE

2, rue J. Steinbach

pcs@malmedy.be

080/799.616 - 080/799.633

HALL DES SPORTS

1, Av du Pont de Warche

080/79.90.50

hall.sport@belgacom.net

ROYAL SYNDICAT D'INITIATIVE

9, Place du Châtelet

080/79.96.62 - 080/79.96.52

tourisme@malmedy.be

www.malmedy-tourisme.be

MALMUNDARIUM

10, Place du Châtelet

Accès au public :

Du mardi au dimanche de 10h

à 17h - fermé le lundi

Juillet - août de 10h à 18h (7/7)

080/79.96.68

info@malmundarium.be

www.malmundarium.be

SALLES DU MALMUNDARIUM

080/79.96.68

info@malmundarium.be

SALLE DE LA FRATERNITÉ

0496/12.57.35

jerome.caudron@chram.be

MAISON DU TOURISME HAUTES FAGNES CANTONS DE L'EST

29a, Place Albert 1er

Accès au public :

10h à 18h - Dimanche de 10 à 17h

Fermé les lundis et mardis en basse saison

080/33.02.50

info@oostbelgien.eu

ACADÉMIE DE MUSIQUE

2, Ruelle des Capucins

080/33.89.25

aca.malmedy@skynet.be

Accès au public :

Du lundi au jeudi: 13h30 à 18h

Samedi : 09h à 12h

HALL « MALMEDY EXPO »

3, rue Frédéric Lang

080/39.82.32

rca@skynet.be

PLAINE DE JEUX COUVERTE « LES CANAILLOUS »

3, rue Frédéric Lang

0494/26.34.85

CRÈCHE « LA RIBAMBELLE »

Ruelle des Capucins, 15

080/33.08.26

laribambelle@malmedy.be

CENTRE HOSPITALIER REINE ASTRID

2, rue Devant les Religieuses

080/79.31.11

info@chram.be

CPAS

2a, Place des Arsilliers

080/79.97.30 - Fax 080/79.97.49

POLICE LOCALE DE MALMEDY

Zone de Stavelot - Malmedy

1, rue F. Lang

080/28.18.00

Fax 080/28.18.97

zp.stavelotmalmedy.mpmalmedy@police.belgium.eu

Accès au public :

Du lundi au vendredi :

8h à 12h - 13h à 16h30

Mercredi de 13h à 19h

101 en cas d'urgence

POMPIERS Z.S.5 W.A.L.

1, Sur Le Meez

4980 TROIS-PONTS

080/55.22.00

info@zs5wal.be

Du lundi au vendredi de 08h à 12h et de 13h à 16h.

112 en cas d'urgence

PARC À CONTENEURS

1, Avenue de Norvège

080/33.93.11

Hiver, du 31 octobre au 1er mai

• Du lundi au vendredi : 10h à 18h

• Samedi : 9h à 18h

• Fermé le dimanche et les jours fériés légaux

AGENCE LOCALE EMPLOI MALMEDY

7B place du Châtelet

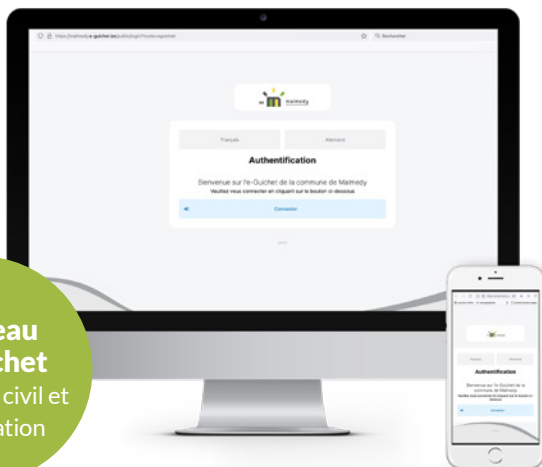
080/86.48.07

Accès au public :


Lundi-mardi-mercredi-vendredi : 9h à 11h30

COMMUNITY MANAGER

communication@malmedy.be



**Nouveau
l'e-guichet**
pour l'état civil et
la population

www.malmedy.be 



-  [www.facebook.com/
CommunedMalmedy](http://www.facebook.com/CommunedMalmedy)
-  [www.instagram.com/
villedemalmedy/](http://www.instagram.com/villedemalmedy/)
-  twitter.com/VMalmedy

Nous communiquons avec vous, suivez l'actualité de la Ville.